

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - 📠 05.62.19.11.87

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022

Date de convocation : 13 avril 2022

Nombre de conseillers présents : 9
Procurations : 4

Le 19 avril 2022 à 20h30 heures, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation régulière en date du 13 avril 2022 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : G. BOMSTAIN, V. BOUSQUET, P. ESPAGNO, K. MISTOU, C. PARISOT, S. RICCI, J. SEGERIC, E. VALETTE-BERNARD, P. VIGNAUX

Etaient absents : C. BAYOT (procuration à J. SEGERIC), X. de BOISSEZON (procuration à S. RICCI), M. COCHE (procuration à V. BOUSQUET), B. GODIN, B. MARET, R. TISSEYRE (procuration à G. BOMSTAIN) ;

Secrétaire de séance: S. RICCI

Délibération 2022-25 – Subvention centre culturel et centralité

Monsieur le Maire présente ce point inscrit à l'ordre du jour.

Le Centre culturel occupe une place centrale au sein de la communauté vigoulétaine de par son histoire et sa position géographique. Il est le théâtre de différentes activités culturelles, sportives et associatives. La construction de ce lieu datant des années 1960 n'ayant pas fait l'objet de rénovation antérieure, sa réhabilitation s'impose au regard de l'évolution des besoins des administrés et des associations d'une part, et de la réduction des coûts des dépenses énergétiques, d'autre part.

Cette réhabilitation intègre un projet de rénovation énergétique, une extension et une mise aux normes accessibilité PMR. Cette opération vient compléter celle déjà démarrée depuis 2020 visant la rénovation énergétique de ce bâtiment vétuste et énergivore.

Le bâtiment comprend également en rez-de-jardin une crèche intercommunale. La mise en place d'un système de géothermie pour le centre culturel doit également pouvoir bénéficier à la crèche dont le système de chauffage est ancien.

Ceci permettra d'atteindre l'objectif de réduction de 60% de la consommation d'énergie de l'ensemble du bâtiment.

La mise aux normes de l'accessibilité PMR de l'ensemble du bâtiment, y compris de la crèche doit bien entendu être effectuée.

Les actions à mener pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

*** Pour le Centre culturel :**

- Extension du Centre culturel
- Mise en place d'un système de chauffage géothermie
- Réfection du réseau de distribution chauffage
- Réfection de l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures
- Isolation des murs
- Remplacement du sol pour assurer une meilleure isolation
- Remplacement de la VMC existante par une ventilation simple flux hygroréglable
- Mise aux normes de l'électricité
- Mise aux normes accessibilité PMR

*** Pour la crèche :**

- Extension de la géothermie à la crèche
- Isolation des murs
- Réfection des plafonds suspendus
- Travaux électriques induits
- Remplacement des menuiseries
- Remplacement d'une partie du sol
- Réfection du réseau de distribution chauffage intérieur
- Réfection des réseaux d'eaux usées
- Mise aux normes accessibilité PMR

L'ensemble de ces actions vient en complément de celles déjà prévues lors de la demande de subvention réalisée dans le cadre de la DETR 2021 et justifiant ainsi une nouvelle demande de subvention.

Afin d'estimer le coût de l'opération de rénovation du bâtiment dans son nouveau périmètre, des devis ont été réalisés. L'augmentation du coût total de l'opération correspondant à ce nouveau périmètre est estimée à 1 359 294 € HT.

Dans le prolongement de la rénovation du bâtiment abritant le Centre Culturel, la Commune envisage la création d'une centralité permettant l'élaboration d'un cœur de village.

Les objectifs de cette opération sont de :

- homogénéiser le traitement des espaces publics en vue de révéler la cohérence de la centralité
- créer une place belvédère qui servira de parvis au nouveau bâtiment ainsi qu'aux activités communales
- mieux relier entre eux les équipements
- rendre les seuils accessibles aux PMR depuis les espaces de stationnement de l'avenue du Souleilha
- déployer un projet de plantations qui accentuera le caractère paysager du centre

- Sécuriser la circulation piétonne ainsi que les traversées autour l'avenue du Souleilha, très fréquentée, en continuité des zones de circulation douces autour de la mairie

Afin d'estimer le coût de l'opération de création d'une centralité, des devis ont été réalisés, le coût total de l'opération est estimé à 642 516.11 € HT.

Par conséquent le coût global de la rénovation du Centre culturel et de la création de la centralité est estimé à 2 001 810.11 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

- **SOLLICITE** une aide financière la plus importante possible pour le coût global de la rénovation du Centre culturel et de la création de la centralité, notamment auprès du Conseil Régional d'Occitanie,

- **SOLLICITE** une aide financière la plus importante possible pour le coût global de la rénovation du Centre culturel et de la création de la centralité auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de Territoire, en 2 tranches financières, à savoir :

- au titre de la programmation 2022, à hauteur de 1 000 000 € HT de travaux,
- au titre de la programmation 2023, à hauteur du montant restant de l'opération

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2022-26 – Amendes de police

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gérard BOMSTAIN, adjoint en charge des travaux, de présenter le sujet. Celui-ci rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé la réalisation de travaux d'aménagement de chicanes et de traversées piétonnes sur la RD35, Avenue des Coteaux, du PRO 4+300 au PRE 4+800.

La Mairie a confié au Sicoval la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des travaux éligibles au programme (urbanisation, amendes de police...) sur les routes départementales dans la limite de l'agglomération conformément aux termes de la convention.

Il est rappelé que les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **AUTORISE** les travaux OP 578 2020 0175 / 9332 de la réalisation de travaux d'aménagement de chicanes et de traversées piétonnes sur la RD35, Avenue des Coteaux, du PRO 4+300 au PRE 4+800, pour un montant prévisionnel de 30 000 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération 2022-027 – Contribution financière ENEDIS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le dossier d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC031578 21S0018 au nom du COL, Enedis a fait apparaître que la puissance électrique demandée est supérieure à celle prévue dans le permis d'aménager.

Par conséquent Enedis demande une contribution financière à la commune d'un montant de 7 153.52 Euros.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés* :

- **APPROUVE** la contribution financière de la commune à ENEDIS pour un montant de 7 153.52 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2022-28 – Subvention installation d'un poulailler

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de la commune a un projet d'installation d'un poulailler dans son enceinte.

Cette action a pour objet de proposer un projet pédagogique ludique aux enfants autour de la construction du poulailler et de ses occupantes. Il entre dans la continuité des précédentes actions écologiques réalisées à l'école (plantation d'arbres, utilisation du broyat, fin des contenants en plastique à la cantine,...).

Des devis ont été réalisés permettant d'estimer le coût total de l'opération à un montant de 3 147.50€ HT.

Vu le montant de l'achat, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents et représentés*,

- **APPROUVE** le coût global de l'installation d'un poulailler
- **SOLLICITE** une aide financière la plus importante possible, notamment auprès du Conseil Régional de l'Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ont signé les membres présents

Jacques SEGERIC

Xavier DE BOISSEZON

Virginie BOUSQUET

Stéphane RICCI

Pierre ESPAGNO

Gérard BOMSTAIN

Bertrand GODIN

Katy MISTOU

Catherine BAYOT

Christine PARISOT

Marie COCHE

Bernard MARET

Pascale VIGNAUX

Richard TISSEYRE

Erika VALETTE-
BERNARD

Pour extrait conforme le 19 avril 2022